

République du Niger

FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

Région de Maradi

Département de Dakoro

Commune Urbaine de Dakoro

PROCES VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE 2021

DU 18/06/2021 AU 19/06/2021

JUIN 2021

L'an deux mil vingt un et le vendredi 18 et le samedi 19 juin se sont tenues les assises de la session extraordinaire dans la salle de la réunion de la mairie sous la présidence de monsieur Daouda Mahamane Président du conseil.

Etant présents à la session :

1. Le chef de canton de Birnin Lallé Issoufou Maidabo
2. Le SG de la préfecture Saidou Haladou
3. Daouda Mahamadou maire de la Commune Urbaine
4. Idi Sodangui 1^{er} Vice maire de la commune Urbaine
5. Saminou Elh Danda 2^{iem} vice maire de la commune
6. Moussa Maman Doutchi conseiller
7. Assoumane Ibrahim Conseiller
8. Ibrahim Saidou Conseiller
9. Ali kokari conseiller
10. Hadjia Sakina Kane Conseillère
11. Soumaila Salaou Conseiller
12. Adamou Balla Conseiller
13. Chaibou Assoumane Conseiller
14. Amani idi Conseiller
15. Haya Nomao Conseiller
16. Idi Hima Conseiller
17. Oumarou Miko Conseiller
18. Mariama Issa Hima Conseillère
19. Oumarou Hassan Conseiller
20. Hassana Harouna Conseillère
21. Halima Aboubacar Conseillère

L'ordre du jour de la session s'articule sur les points suivants :

1. Prise de Contact
2. Compte rendu de la passation
3. Formation Commissions Spécialisées
4. Adoption de la délibération sur les avantages accordés aux membres des organes délibérants et exécutifs de la commune.
5. Divers

Après la Fatiha prononcée par un participant, le maire a procédé à l'examen de l'ordre du jour.

Le président du conseil dans son allocution souhaite la bienvenue aux conseillers et aux autres invités et demande à tout participant d'être attentif sur les différentes interventions afin d'apporter leurs contributions pour faciliter à l'ensemble de la population de la Commune d'en tirer le meilleur profit.

En prenant la parole, le SG de la préfecture et le chef du canton de Birnin Lallé tous ont rappelé aux membres du conseil le choix, le rôle et la confiance que la population a porté en eux.

Ainsi avant l'ouverture des travaux de la session, les participants se sont présentés les uns aux autres pour une prise de contact.

Après les présentations, les travaux de la session se sont poursuivis avec la lecture de la lettre du document de la passation, ou les points suivants sont présentés aux membres de la session :

1. La situation des ressources Humaines
2. La situation des matériels de la mairie (mobilier et informatique)
3. La situation des matériels (roulants et aratoires)
4. Inventaire du groupe électrogènes et réfrigérateur
5. La situation des locaux (logements, bâtiments et espaces)
6. La situation des parcelles
7. La situation financière (ressources propre, les comptes hydrauliques et l'appui de l'état)
8. La situation des impayés de la mairie (salaire, indemnités, charge patronales et facture)
9. La situation des dossiers en cours

Après la lecture du document de passation, les participants à la session se sont lancés dans les débats ou quelques questions d'éclaircissements et des observations pertinentes ont été posées par les conseillers. La question qui a le plus attiré l'attention des participants et la non prise en compte des espaces publics dans le document de la passation et la régularisation d'environ 30 million à l'impôt suite à une activité menée par la mairie sans pour autant enlever la TVA. Ainsi des consignes ont été données à l'exécutif et à certains conseillers de chercher les informations et des éclaircissements par rapport aux deux situations.

Après la prise de contact et la lecture du document de la passation, la journée s'en est poursuivie avec la mise en place des commissions spécialisées. Ainsi le président du conseil a rappelé à la session les articles 199 et 200 du code général des collectivités territoriales qui autorisent la mise en place des commissions spécialisées. Par la suite quatre (4) commissions spécialisées ont été placées :

1. Commission économique et financière avec comme membre :

Présidente : Hadjia Sakina Kane

Rapporteur : Ali Kokari

Membre : Soumaila Salaou et Saminou Elh Danda

2. Commission développement Rurale, environnement et foncier avec comme membres :

Président : Idi Hima

1^{er} Rapporteur : Mariama Issa Hima

2^{iem} Rapporteur : Ibrahim Saidou

Membres : Oumarou Miko, Oumarou Hassan, Assoumane Ibrahim et Hassana Harouna

3. Commission Affaire sociale, culturelle et sportive avec comme membre :

Président : Chaibou Assoumane

Rapporteur : Idi Amani

Membres : Haya Nomao et Adamou Balla

4. Commission Affaire générale, Institutionnelle et Coopérative avec comme membres :

Président : Moussa Maman Doutchi

Rapporteur : Idi Sodangui

Membres : Halima Aboubacar

Daouda Mahamadou

Après lecture et amendement du rapport des travaux de la première journée, la deuxième journée a consisté sur la lecture et explication du contenu du décret N°2011-168/PRN/MISPD/AR du 09 Juillet 2011 déterminant le régime indemnitaire et les avantages accordés aux membres des organes délibérants et des organes exécutifs des Communes du Niger.

En divers, le conseil a échangé sur la situation de l'installation de la saison de la pluie. Les différentes interventions ont montré la nécessité de faire quitter les animaux dans les champs dès la deuxième pluie pour permettre aux agriculteurs de semer le niébé et l'arachide.

Le conseil recommande au président du conseil monsieur le maire l'exécution de toutes les décisions et les recommandations de la session.

Les travaux de la session extraordinaire se sont terminés avec une note de satisfaction générale et dans une atmosphère de joie et d'allégresse.

L'ordre du jour étant épuisé le président du conseil a levé la séance.

Fait à Dakoro le 20 Juin 2021

Le rapporteur

Saminou Elh Danda



le président

Daouda Mahamadou

